

# RÈGLEMENT DU JEU

«

**Article 1 :** LES ÉDITIONS DIAMOND organisent un sondage en ligne du 24/02/2017 au 20/04/2017 concernant le titre Linux Pratique.

**Article 2 :** La participation au sondage est gratuite et sans frais, et s'effectue en ligne.

**Article 3 :** À l'issue du sondage en ligne, sera organisé un tirage au sort parmi les participants au sondage. Tout participant au sondage a la possibilité de participer au tirage au sort, gratuitement et sans frais.

**Article 4 :** 5 gagnants seront tirés au sort et gagneront 1 exemplaire du livre « Surveillance:// Les libertés au défi du numérique : comprendre et agir » de Tristan Nitot. Le livre sera expédié en France Métropolitaine uniquement.

**Article 5 :** Le tirage au sort sera effectué le mardi 25 avril 2017 sous la surveillance d'un huissier de justice, Maître FIX, huissier de résidence à Colmar (SELARL ANTOINE FIX HUISSIER DE JUSTICE, 4 PLACE DU 2 FÉVRIER 68000 COLMAR, RCS Colmar 793 862 590).

**Article 6 :** Le gain sera adressé gratuitement par la voie postale aux 5 gagnants en France Métropolitaine uniquement.

**Article 7 :** LES ÉDITIONS DIAMOND s'engagent à ce que toutes les informations personnelles concernant le client, contenues dans le formulaire d'inscription, soient considérées comme des informations confidentielles et ne soient utilisées qu'à des fins de transaction et, le cas échéant, à des fins de prospection pour des produits et services du groupe LES ÉDITIONS DIAMOND ou de sociétés tierces, partenaires des ÉDITIONS DIAMOND. Le client reconnaît que ces informations feront l'objet d'un traitement automatisé. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Le client a la possibilité de refuser de recevoir des messages promotionnels des ÉDITIONS DIAMOND et/ou de sociétés tierces partenaires des ÉDITIONS DIAMOND, lors de son inscription, de son abonnement ou, une fois inscrit ou abonné, en modifiant ses informations personnelles en ligne dans l'espace abonné.

**Article 8 :** Le présent règlement de sondage et de jeu est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige, les Tribunaux de Strasbourg seront seuls compétents.

»